

suivante: 1. \$72,000, à l'exclusion du salaire des employés en formation parce que chaque étudiant participant conserve toutes les fonctions de son poste lorsqu'il suit une formation à temps partiel.

2. a) Voir n° 1. b) Néant. c) Néant. d) \$72,000 pour les services d'enseignement destinés à la formation linguistique à l'intérieur du ministère.

En ce qui concerne le crédit n° 15, la réponse est la suivante: 1. \$50,000,000.

2. a) Sans objet. b) Néant. c) Néant. d) \$50,000,000 principalement au titre des salaires des remplaçants de fonctionnaires suivant une formation linguistique continue par suite d'une nomination conditionnelle ou conformément à un plan de désignation. Certaines dépenses imprévues sont également imputables sur ce crédit, si le Conseil du Trésor les approuve.

LE POTENTIEL AÉRIEN

Question n° 2605—M. Forrestall:

Le gouvernement songe-t-il a) établir les besoins des services aériens requis par chaque ministère, b) à affecter les crédits appropriés et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Le potentiel aérien du gouvernement fédéral s'est développé à mesure que les ministères définissaient dans quelle mesure ils en avaient besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités. Le gouvernement dote implicitement les ministères de cette façon et attribue les ressources budgétaires afin de faciliter la mise en œuvre des plans approuvés des ministères. Tout est mis en œuvre afin de restreindre les vols gouvernementaux à ceux qui sont nécessaires pour appuyer efficacement la réalisation des objectifs des ministères; il s'ensuit que les seuls ministères qui exploitent des aéronefs sont: Défense nationale, Transport, Gendarmerie royale du Canada et Énergie, Mines et Ressources. Les autres ministères peuvent, lorsque c'est possible, recourir à ces ressources sur la base du recouvrement des coûts; d'autre part, si la solution s'avère plus efficiente, ils peuvent affréter ou louer un avion pour répondre à leurs besoins.

L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE LA POINTE LEPREAU

Question n° 2714—M. Francis:

L'étude sur l'environnement dans la région de la centrale nucléaire de Pointe Lepreau est-elle la seule étude du genre jamais effectuée au Canada et, dans l'affirmative, le gouvernement envisage-t-il la possibilité de mener de semblables enquêtes écologiques sur toutes les autres installations nucléaires existant au Canada?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): L'évaluation environnementale de la centrale nucléaire de la pointe Lepreau est la première évaluation effectuée sous les auspices de la Commission des évaluations environnementales du ministère. Des évaluations environnementales des centrales nucléaires de l'Ontario ont cependant été effectuées par les autorités de la province. Toute évaluation environnementale provinciale s'ajoute à l'autorisation accordée par la Commission de contrôle de l'énergie atomique et à la révision effectuée par cette Commission en ce qui a trait aux questions de santé et de sécurité. Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de demander des évaluations environnementales de toutes les installations nucléaires du Canada.

Questions au Feuilleton

POINTE LEPREAU—LES BANCs DE SAUMONS

Question n° 2715—M. Francis:

1. Le gouvernement a-t-il dépensé des millions de dollars en vue de ramener les bancs de saumons de la rivière Saint-Jean, près de la station génératrice nucléaire proposée de Pointe Lepreau?

2. Le comité d'évaluation de l'environnement du projet a affirmé que la pollution thermique de la station peut nuire aux bancs de saumon et, dans l'affirmative, effectuera-t-on des études sur ses répercussions sur le saumon dans cette région et les portera-t-on à la connaissance du public avant le début de la construction de la station?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. Oui.

2. Oui. La Commission des évaluations environnementales a affirmé qu'il était essentiel qu'on fasse tous les efforts nécessaires pour découvrir les modes de migration des saumoneaux dans les environs et que les conduites de prise d'eau devaient être situées et conçues de façon à éviter de nuire aux montées de saumoneaux. La Commission a recommandé que la Commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick recueille des données sur la vie aquatique dans les environs immédiats, conformément aux exigences du ministère. La construction des conduites de prise d'eau et des exutoires sera basée en partie sur ces données et les décisions seront approuvées par le ministère. Les résultats de ces études seront transmis au public sur demande.

LA POINTE LEPREAU—L'ÉNONCÉ DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Question n° 2716—M. Francis:

1. Combien de temps s'est-il écoulé entre l'annonce de l'évaluation de l'environnement de la station génératrice de Pointe Lepreau et la tenue d'une réunion publique du comité d'évaluation?

2. Le gouvernement est-il convaincu que cette période de temps a suffi aux experts de l'environnement et aux autres groupes pour évaluer convenablement les répercussions du projet avant de se présenter devant le comité d'évaluation de l'environnement?

3. Combien de temps la Commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick a-t-elle mis avant de compléter son propre rapport sur les répercussions sur l'environnement, pour lequel le comité d'évaluation de l'environnement a conclu qu'il était «déficient à bien des points de vue»?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. La Commission des évaluations environnementales a reçu l'énoncé des incidences environnementales le 21 février 1975; le communiqué annonçant la réunion publique a été publié le 12 mars 1975 et la réunion a eu lieu le 3 avril 1975.

2. Ce cas était particulier en ce sens qu'une évaluation environnementale préparée pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait été publiée pendant l'été de 1974; il y avait donc eu de nombreux échanges avec le public avant le communiqué du 12 mars. Par conséquent, avant d'avoir eu la possibilité de revoir l'énoncé préliminaire des incidences environnementales, les groupes concernés étaient déjà bien renseignés sur plusieurs aspects du projet. A la réunion du 3 avril, le public était bien documenté et il a su faire valoir ses opinions.

3. La Commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick a reçu des directives en octobre 1974. L'évaluation préliminaire a été présentée le 21 février 1975.

LES ÉMANATIONS RADIOACTIVES

Question n° 2717—M. Francis:

Les effets des émanations radioactives sur le système écologique immédiat sont-ils constamment étudiés dans toutes les installations